

République Française
DEPARTEMENT : VOSGES
CANTON : GERARDMER
COMMUNE : **GÉRARDMER**

Arrêté

N° _____

(Direction Générale)

TARIFS MUNICIPAUX 2023-2024 – SERVICES PERISCOLAIRES

Le Maire de la Ville de GERARDMER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2021 accordant une délégation pour la fixation des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Vu l'arrêté du Maire fixant les tarifs municipaux Péricolaires et accueil de loisirs du 9 juin 2022,

ARRETE

Article 1. : Les tarifs Gérômois s'appliquent aux personnes qui s'acquittent sur Gérardmer d'une taxe d'habitation (résidence principale ou secondaire) ou d'une taxe professionnelle et titulaires de la carte « Service Plus ». En l'absence de carte « Service Plus » le tarif normal/Non Gérômois sera appliqué.

Article 2. : Les tarifs normaux s'appliquent aux personnes non visées à l'article 1^{er}.

Article 3 : Les tarifs municipaux des services périscolaires sont fixés à partir du 1^{er} septembre comme ci-après :



République Française
 DÉPARTEMENT : VOSGES
 CANTON : GERARDMER
 COMMUNE : **GÉRARDMER**

Arrêté

N° _____

Garderie pré et post- scolaire, tarif à la garde (*)			
Codes carte service +	Tarifs « Semaine type »	Tarifs « Présences ponctuelles »	Tarifs « Présences non signalées »
Tarifs gérômois :			
A	0,22 €	0,42 €	0,90 €
B	0,80 €	1,65 €	3,15 €
C	0,97 €	2,05 €	3,95 €
D	1,05 €	2,15 €	4,15 €
E	1,25 €	2,55 €	5,05 €
Tarifs extérieurs :			
A/B	1,35 €	3,50 €	6,20 €
C/D/E	1,70 €	4,10 €	7,40 €
Tarifs Ulis extérieurs :			
A/B/C	0,97 €	2,05 €	3,95 €
D	1,05 €	2,15 €	4,15 €
E	1,25 €	2,55 €	5,05 €

(*)de 07h15 à 08h20 : 1 garde
 de 11h30 à 12h15 : 1 garde
 de 16h30 à 17h30 : 1 garde
 de 17h30 à 18h15 : 1 garde
 de 18h15 à 19h00 : 1 garde

Etude dirigée de 16h30 à 18h (½ étude à partir de 17h30)	
Tarifs extérieurs :	
Codes A-B	4,10 €
Codes C-D-E	4,60 €
Tarifs gérômois :	
Code A	0,60 €
Code B	1,15 €
Code C	2,15 €
Code D	2,80 €
Code E	3,25 €



République Française
DEPARTEMENT : VOSGES
CANTON : GERARDMER
COMMUNE : **GÉRARDMER**

Arrêté

N° _____

Pause méridienne « au repas » (Elémentaire et Maternelle)			
Codes carte Service +	Tarifs « Semaine type »	Tarifs « Présences ponctuelles »	Tarifs « Présences non signalées »
Tarifs gérômois :			
Code A	3,35 €	4,50 €	6,15 €
Code B	4,45 €	6,75 €	8,95 €
Code C	5,60 €	8,40 €	11,20 €
Code D	6,10 €	9,25 €	12,30 €
Code E	6,70 €	10,10 €	13,50 €
Tarifs extérieurs :			
Codes A/B	8 €	11,40 €	15 €
Codes C/D/E	8,50 €	12,50 €	16 €
Taris Ulis extérieurs :			
A/B/C	5,60	8,40 €	11,20 €
D	6,10	9,25 €	12,30 €
E	6,70	10,10 €	13,50 €

Article 4 : La Direction Générale des Services de la Mairie et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GÉRARDMER, le 7 juin 2023

Le Maire,
Stessy SPEISSMANN MOZAS

Stessy SPEISSMANN

STESSY SPEISSMANN
2023.06.12 11:09:38 +0200
Ref:20230607_143802_2-3-O
Signature numérique
Monsieur le Maire



